

## N° 2026-14 Décision du Président

### Convention entre l'école de musique de Haute-Tarentaise et la résidence autonomie « La Roselière » pour la mise en place d'ateliers de chant

Le Président de la Communauté de Communes Haute-Tarentaise,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les attributions du Président ;

**VU** l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°2020-54 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

#### DECIDE

**ARTICLE 1** – De signer la convention annexée à la présente décision relative à la mise en place d'atelier de chant auprès de la résidence autonomie « La Roselière », les mardis de 9h à 10h , à titre gracieux pour l'année 2026.

**ARTICLE 2** – Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise est chargé de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3** - Pour extrait conforme certifié par le Président qui transmet à Monsieur le préfet conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Séez, le 26 février 2026

**Yannick AMET**  
Président



Envoyé en préfecture le 26/02/2026

Reçu en préfecture le 26/02/2026

Publié le



ID : 073-247300254-20260226-D2026\_14-CC



## Convention

### Ecole de Musique Communauté de Communes de Haute Tarentaise

### La Roselière

#### ENTRE

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise, représentée par son Président, Monsieur Yannick AMET, dûment habilité, désigné sous le sigle CCHT,

#### D'une part

#### ET

La Résidence Autonomie la Roselière représentée par son Président, Monsieur Guillaume DESRUES, dûment habilité, désigné sous le sigle CCAS Bourg Saint Maurice-Les Arcs.

#### D'autre part

#### Animation d'un atelier chant

Pendant l'année 2026, la Communauté de communes de Haute Tarentaise met à disposition, à titre gracieux, un professeur pour animer un atelier chant qui se déroule principalement à l'école de musique et exceptionnellement au sein de la Résidence Autonomie La Roselière à la demande, tous les mardis de 9h00 à 10h00 pendant les périodes scolaires.

**Fait en deux exemplaires originaux, destinés aux deux parties signataires.**

La Résidence Autonomie La Roselière

**Monsieur Guillaume DESRUES, Président**

A Bourg St Maurice

, le 10/02/2026

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise :

**Monsieur Yannick AMET, Président**

A

, le

